

livres que je jugeai à propos de faire entrer dans cette vente. Une autre partie assez riche (ancien théâtre et vieux poètes) devait avoir une autre destination.

M. Rivoire est donc incapable à tous les points de vue d'avoir pu apprécier la nature et la composition de cette bibliothèque, car j'affirme qu'il n'a jamais été admis par mon père ni par moi à la visiter.

D'autre part, je crois devoir constater la parfaite exactitude des renseignements que vous a fournis M. Steyert et qui ont servi de prétexte à la diatribe de M. Rivoire.

Tout en regrettant, Monsieur le Conseiller, qu'on ait surpris ainsi votre bonne foi, je vous prie de me permettre de me dire,

Votre très-humble serviteur.

P. RANDIN.

Monsieur et honoré Directeur,

*La Revue du Lyonnais* a publié dans son fascicule de juillet une lettre de M. Rivoire dont je regrette l'insertion parce qu'elle attaque la mémoire d'un honnête et excellent homme, et aussi parce qu'elle est inutile. Il suffirait en effet de relire les lignes que j'ai pris la liberté d'adresser à Monsieur le conseiller Niepce, et qu'il m'avait fait l'honneur de reproduire, pour constater que son correspondant m'attribuait des assertions que je n'avais jamais avancées.

Ainsi M. Rivoire prétend que je traite de « réthorique spéciale et de circonstance » l'autorité de M. Claudin en matière bibliographique. Ce reproche est absolument faux ; j'ai qualifié de « réthorique spéciale, la notice biographique sur MM. Randin et Rostain, insérée en tête